



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2021

N° : 2021-023
OBJET : Assermentation des agents de la SPL SEGAPAL

Date de la convocation : **Lundi 21 juin 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote	: 70,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote	: 24
	Votant·e·s : 26	en droits de vote	: 94,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
	M. DALBY (SUPPLEANT)	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4 + 4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (SUPPLEANT)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (SUPPLEANT)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Chapuis à M. Vieira

Mme Fautra (en tant que représentante de la ville de Décines) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la ville de Meyzieu)

Mme Fautra (en tant que représentante de la Métropole) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la Métropole)

M. Goubet à M. Gaitet

Mme Goust à Mme Creuze

M. Vermeullin à M. Brissard

Madame la présidente expose :

La Segapal a soumis au Symalim une proposition d'assermentation des gardes du Grand Parc Miribel Jonage pour obtenir le statut de garde particulier.

Certains gardes du service Information-Surveillance possèdent déjà ce statut. Il s'agit donc de pouvoir assermenter de nouveaux gardes et élargir leurs domaines d'intervention suite à de nouvelles formations.

Cette assermentation permet :

- Une protection des gardes contre outrage, diffamation, injure, menace
- Une protection du territoire renforcée par le pouvoir de constater par procès-verbal des infractions auxquelles les forces de police sont moins sensibles
- Une image du Service Information Surveillance plus légitime et plus efficace
- Un sentiment de sécurité du public amélioré

Pour rappel, l'assermentation peut porter sur 5 domaines de compétences :

- Protection de la propriété
- Police de la chasse
- Police de la pêche
- Protection de la forêt et des bois
- Conservation du domaine public routier

À chaque domaine de compétence correspond un module de formation spécifique que doit passer le garde pour obtenir son statut.

Une fois l'accord de l'assemblée pour commissionner les gardes, une demande d'agrément sera adressée à la Préfecture.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de commissionner les gardes sur tout le territoire du Grand Parc, propriété du Symalim, s'agissant des infractions touchant à la propriété et réprimées par le Code Pénal dans les domaines susvisés.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

